



Après une résiliation d'une cotisation annuelle à ma banque

Par **Max**, le **30/01/2012** à **10:37**

Bonjour,

Je voudrais savoir si après une résiliation de mon contrat d'assurance annuelle suppléa B2 à la société générale j'aurais une indemnisation ?

Merci de me répondre.

Par **chaber**, le **30/01/2012** à **10:56**

bonjour

Quelle était la nature exacte de ce contrat?

Quelles étaient les garanties?

Sans ces éléments il est difficile de vous donner réponse, sachant qu'il y a sur le marché des centaines de contrats avec des noms plus ou moins alléchants.

Par **Max**, le **30/01/2012** à **11:05**

Il s'agit d'un contrat d'assurance annuelle accident à ma banque société générale.merci
Et à bientôt de vous relire.

Par **chaber**, le **30/01/2012** à **11:09**

S'il s'agit bien d'un contrat Type Individuelle Accidents, ile ne saurait y avoir indemnisation après la résiliation ni remboursement de cotisations